

Version: N°1 (22/12/2008)

Nom: CARTOUCHE RS7 - 19040-PART.A

Date: 22/12/2008 Page 1/4 Révision: N°1 (22/12/2008) Société: PRESI S.A

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: CARTOUCHE RS7 Code du produit: 19040-PART.A Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: PRESI S.A.

Adresse: 1665 Route Napoléon - Tavernolles.38320.BRIE ET ANGONNES.France.

Téléphone: +33 (0)4.76.72.00.21. Fax: +33 (0)4.76.72.05.84. Telex:.

presi@presi.com www.presi.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

Utilisation de la substance/préparation : Réplication de surface des échantillons

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Autres données :

Un risque d'incendie ou d'explosion peut surgir si le gaz fortement inflammable (hydrogène) est libéré quand il est en contact avec des alcalis et des produits caustiques et également avec les composés chimiques avec de l'hydrogène mobile en présence des sels et des complexes en métal

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%). Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Mettre la victime à l'air libre

Si les symptômes persistent, appeler un médecin

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver immédiament et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières

Consulter un médecin si nécessaire

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon



Version: N°1 (22/12/2008)

Nom: CARTOUCHE RS7 - 19040-PART.A

Date: 22/12/2008 Page 2/4 Révision: N°1 (22/12/2008) Société: PRESI S.A

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

La combustion incomplète ou la thermolyse produit des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc..., et des suies

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyage à l'eau

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure)

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation:

Mesures techniques / Précautions

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers

Précautions pour la manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Stockage :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température ne dépassant pas 25°C.

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Ne pas fumer

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements

Protection respiratoire:

Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Protection des mains :

Mettre à disposition des utilisateurs des gants appropriés

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité



Version: N°1 (22/12/2008)

Nom: CARTOUCHE RS7 - 19040-PART.A

Date: 22/12/2008 Page 3/4 Révision: N°1 (22/12/2008) Société: PRESI S.A

Protection de la peau:

Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux fluides, chaussures de sécurité (manipulation de fûts)

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair > 60°C.

Pression de vapeur : non concerné.

Densité:

Hydrosolubilité: Insoluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion : non précisé
Température d'auto-inflammation : 400 °C.
Point/intervalle de décomposition : 200 °C.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Ne pas chauffer à la flamme nue, ni exposer les vapeurs à une flamme ou à toute source d'ignition

Matières à éviter :

Incompatible avec des agents oxydants

Un risque d'incendie ou d'explosion peut surgir si le gaz fortement inflammable (hydrogène) est libéré quand il est en contact avec des alcalis et des produits caustiques et également avec les composés chimiques avec de l'hydrogène mobile en présence des sels et des complexes en métal

Produits de décomposition dangereux :

La combustion incomplète ou la thermolyse produit des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, adléhydes, etc..., et des suies

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Irritant pour la peau

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritant pour les yeux

Classification sur la base des propriétés toxicologiques:

Toxicité aiguë DL50 par voie oral, rat:	DL50 > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë DL50 par voie cutanée, rat ou lapin:	DL50 > 2000 mg/kg

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Mobilité:

Il s'évapore lentement s'il est libéré dans le sol

Persistance et dégradabilité :

Pas d'information disponible



Version: N°1 (22/12/2008)

Nom: CARTOUCHE RS7 - 19040-PART.A

Date: 22/12/2008 Page 4/4 Révision: N°1 (22/12/2008) Société: PRESI S.A

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de potentialités connues

Écotoxicité:

Le produit ne devrait pas être nocif pour les espèces aquatiques

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Respecter les règlements locaux et nationaux

Emballages souillés:

Respecter les règlements locaux et nationaux

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:

Surveillance medicale renforcée pour les salariés affectés a certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3: